



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code des marchés publics

Question écrite n° 3563

Texte de la question

M. Hervé Gaymard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conditions d'attribution des marchés publics. Un projet de loi avait été adopté en conseil des ministres sous le précédent Gouvernement. Ce projet devait être porté devant le Parlement, afin qu'un débat puisse permettre l'amélioration des conditions d'attribution des marchés, la définition du mieux-disant et le traitement des offres anormalement basses. Tout cela dans un souci de simplification de la procédure. Ce projet de loi est très attendu, aussi bien par les élus que par les entreprises répondant aux appels d'offres. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de présenter prochainement, devant le Parlement, un projet de loi en ce sens.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement conscient de l'importance de l'efficacité et de la transparence de l'action publique et c'est autour de ces principes, qui s'appliquent naturellement à la commande publique, qu'une réflexion est actuellement menée en vue de poursuivre les travaux engagés pour la réforme du code des marchés publics, et de procéder aux approfondissements qui pourraient être nécessaires. C'est dans ce cadre que doivent être étudiées l'amélioration des conditions d'attribution des marchés, la définition et la mise en oeuvre du « mieux disant », ainsi que la question des offres anormalement basses. Sans préjuger à ce stade le dispositif d'ensemble, l'objectif recherché vise à assurer la simplification et la lisibilité des règles, qui doivent être conciliées avec la transparence et l'égalité d'accès à la commande publique. C'est au terme de cette analyse que le Gouvernement se déterminera sur les orientations de la réforme, qui aboutira dans l'année 1998.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Gaymard](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3563

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3128

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 855